



Communiqué de presse du 16 mai

Partenariat Cerema – Sites & Cités Remarquables de France

Dotée d'un patrimoine bâti exceptionnel, la France se doit de préserver cet atout tout en répondant aux exigences actuelles de réhabilitation responsable afin de concilier enjeux environnementaux et culturels.

Acteurs mobilisés, **le Cerema et l'association Sites et Cités remarquable de France s'associent en signant le 16 mai 2019 à Figeac une convention de partenariat pour un programme d'actions commun pour la préservation du patrimoine.**

Le programme d'actions comprend 3 axes :

- **la réhabilitation du bâti ancien par le soutien au Centre de ressources pour la réhabilitation du bâti ancien (CREBA)** : le Cerema et Sites et Cités Remarquables de France sont membres fondateurs de ce portail numérique qui vise à centraliser et structurer les ressources techniques (guides et études de référence), fournir un outil d'aide à la décision et de conseil aux professionnels du secteur et permettre la capitalisation et le partage des bonnes pratiques ;
- **la promotion des matériaux bio-sourcés et la réhabilitation énergétique des bâtiments anciens** : le Cerema et Sites et Cités Remarquables de France mettront en place des coopérations nationale et internationale afin de favoriser la réhabilitation responsable ;
- **la revitalisation des centres villes et centres bourgs** : au cœur des enjeux patrimoniaux, les territoires doivent être accompagnés. Le Cerema et Sites et Cités remarquables de France s'engagent à contribuer aux programmes territorialisés du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) notamment « Action Cœur de Ville » et ceux en cours de définition sur les centres-bourgs et les petites centralités sur des thématiques d'intérêt partagé : ressources naturelles et valorisation patrimoniales des cités remarquables (nature, eau dans la ville, paysages urbains...), desserte (mobilité), innovations dans la mise en valeur patrimoniale comme les smart solutions.

Martin Malvy, Président de Sites et cités remarquables de France - <http://www.sites-cites.fr/>

Pierre Jarlier, Président du conseil d'administration du Cerema - <http://www.cerema.fr/>



CONTACT PRESSE

Anouk GAUBERT – Responsable du service communication du siège

T 04.82.91.75.49 - M 06.12.73.54.10

anouk.gaubert@cerema.fr



CONTACT PRESSE

Marie LE SCOUR – Chargée de mission Patrimoines, Tourisme et Communication

T 09.72.49.97.02 - M 06.21.02.28.10

m.lescour@sites-cites.fr